



BULLETIN OFFICIEL

NUMERO 12

DU 20 Octobre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.

L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.

La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 16 Octobre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RANC – MANIERE – ALLIO – IASIO – BEN ALI – MME GARCIA

En visio : MM. SAHBI – RIPPERT – MME DOSSARD

Excusés : MM. ARNAUD – GUIGUE – BERANGIER – BEN AISSA – MME CANOVAS

Commissions :

Le Comité de Direction valide les membres mentionnés dans l'annexe 5.

M. SBAI Aimad nous fait part de sa démission au sein de la Commission technique.

Comité d'éthique :

Afin de lutter contre les incivilités et les comportements contraires à l'esprit sportif, le Comité Directeur du District Grand Vacluse a décidé la mise en œuvre d'une politique de l'éthique sportive et des bons comportements sur tous les terrains de notre territoire.

Une **Charte d'Ethique** a été élaborée par le Comité Directeur et s'appliquera pour toutes les compétitions et manifestations de notre District.

Le District fournira à tous les clubs des affiches grands formats de cette dernière.



Pour leur appropriation de cette **Charte d’Ethique du DGV**, les clubs s’engagent à les afficher à la vue de tous au sein de leurs complexes, pour une totale connaissance de tous les acteurs du jeu.

La **Charte d’Ethique du DGV** s’articule autour de cinq grands axes qui sont :

- l’esprit sportif,
- le respect,
- le rejet de la violence et de la tricherie,
- la maîtrise de soi
- l’exemplarité.

Notre objectif premier a été de lui donner un côté préventif et de médiation, mais aussi disciplinaire si cela est nécessaire et utile.

A l’heure où les incivilités se multiplient, il était indispensable de mettre en œuvre cette Charte.

Elle est en corrélation avec la **Charte Ethique et de Déontologie de la FFF**.

Pour la faire appliquer, il a été créé le **Comité d’Ethique du DGV**.

Composé de 8 membres, il n’a pas un but répressif. Il entend tout d’abord prévenir et alerter les clubs et les licencié(e)s sur certaines dérives concernant les principes fondamentaux de notre sport : le respect des autres et des règles, le fair-play.

Au-delà de la création de ce **Comité d’Ethique**, c’est le message à passer qui demeure notre priorité.

Nous voulons porter à la connaissance de nos clubs et des licencié(e)s un message.

Lors de certaines rencontres et manifestations, il y a des comportements qui sont inacceptables - *par exemple, un éducateur qui a un comportement inadapté à sa fonction ; un parent, non licencié, qui depuis la main courante intervient et invective l’arbitre ; un arbitre bénévole qui, au centre ou à la touche, bafoue les lois du jeu...*

Comment pouvons-nous les sanctionner ?

Le **Comité d’Ethique** pourra se saisir de ce type d’affaires dès qu’il en sera informé (*rapport des clubs ou d’un(e) licencié(e), présence de l’un de ses membres sur le terrain...*).

Sont soumis au respect de cette charte, tous les acteurs du football, c’est-à-dire, toutes personnes physiques ou morales participant à un titre ou à un autre, au football : joueurs ; éducateurs ; entraîneurs ; officiels ; dirigeants ; clubs. Mais aussi tous les partenaires du football : spectateurs ; supporters.

Cette charte s’applique sur les compétitions et hors compétitions, à partir du moment où le football est ciblé, que ce soit avant, pendant ou après la manifestation.

La méconnaissance et la non-application de cette charte pourront donner lieu à l’engagement de poursuites et au prononcé de sanctions disciplinaires par la commission idoine.

Prochainement, les Présidentes et Présidents recevront un courrier co-signé par le Président du District, **Christophe BENOIT** et le Président du Comité d’Ethique, **Philippe PASCAL**, officialisant la création du **Comité d’Ethique du DGV** pour l’application de la **Charte d’Ethique du DGV**.

Foot animation :

Le Comité de direction valide le règlement du challenge départemental U11 établi par la commission. Le règlement est disponible dans l’onglet Infos pratique sur le site du District.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire